



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 05/2021 : Demande de crédit de CHF 27'000.- TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 2 février 2021 en présence téléphonique de Monsieur le Municipal Patrick Hubscher.

En préambule, la Commission partage l'avis de la Municipalité concernant l'achat de cette machine. Concernant son acquisition, la commission souligne que plusieurs offres ont été faites, et que la meilleure a été retenue. Relevons que la Municipalité s'est renseignée auprès de la Commune de St Cergue, qui utilise un équipement similaire, et qui leur donne entière satisfaction.

La commission encourage la Commune à évaluer un achat hors saison afin de bénéficier d'un éventuel tarif préférentiel.

La machine actuelle étant opérationnelle jusqu'à la fin de la saison.

Proposition d'amendement :

Aucun.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 05/2021 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation tel que proposé.

Arzier-Le Muids le 02 février 2021.

La Commission ad hoc:

M. Thomas KRIHA (PRESIDENT)

M. Olivier BADAN

M. Bernard NICOLET

M. Valentin FASEL

M. Patrick WEBER